## **Trimestre d'hiver 2023**

Trimestre d'hiver 2023	Dates
Durée du trimestre	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 avril
Période des cours	Du 9 janvier au 12 avril
Période d'évaluation de l'enseignement et des cours	27 mars au 7 avril
Congés et événements spéciaux	
Congé des Fêtes : L'Université est fermée.	23 décembre 2022 à 16h au 3 janvier 2023 à 7h59
Période d'étude : pas de cours	19 au 25 février
Jour de la Famille : pas de cours	20 février
Congé de Pâques : pas de cours	7 au 10 avril
Journée d'étude : pas de cours, pas d'examens finaux	13 avril
Changements à l'horaire régulier	
Les cours du vendredi 7 avril, congé de Pâques et jour férié à l'Université, sont annulés et reportés au mardi 11 avril, selon l'horaire normal des cours du vendredi. Les stages cliniques ne sont pas visés par cette directive.	7 avril
Inscription, cours, abandon et remboursements	

Veuillez noter que l'horaire des cours pour les trimestres d'automne 2022 et d'hiver 2023 sont disponibles dans uoCampus. Pour y accéder, <u>cliquez ici</u>.

Premier jour de l'inscription (premier cycle)	24 mai
Premier jour de l'inscription (études supérieures)	24 mai
Premier jour de l'inscription cross institution UO	24 mai
Premier jour de l'inscription (étudiants spéciaux)	20 juin
Dernier jour pour s'inscrire ou modifier un choix de cours	20 janvier
Dernier jour pour passer d'auditeur à étudiant régulier ou l'inverse	20 janvier
Dernier jour pour demander un congé d'études (études supérieures)	3 février
Dernier jour pour abandonner un cours/activité et obtenir un crédit financier. Les droits administratifs s'appliquent. La date limite pour un remboursement des droits complémentaires d'un cours peut différer, et même être plus hâtive. Cette date peut varier selon a date de début et de fin du cours en question. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien en évaluer toutes les épercussions.	3 février
Dernier jour pour abandonner un cours/activité sans crédit financier. La date limite pour un remboursement des droits complémentaires d'un cours peut différer, et même être plus nâtive.L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien en évaluer toutes les répercussions. L'abandon de cours n'est plus possible après cette date. Si vous décidez de ne plus le suivre sans l'avoir abandonné officiellement avant a date limite, votre relevé de notes indiquera un échec pour ce cours.	31 mars
Notes et examens	
Période d'examens : Les examens peuvent avoir lieu la semaine ou la fin de semaine, de jour comme de soir.	14 au 27 avril
Affichage officiel des notes finales du trimestre d'hiver sur le Web	15 mai

Dernier jour pour payer les droits de scolarité sans frais de retard de paiement.	1 janvier
Consultez les informations financières sur le site Web du Service des finances.	
Service aux étudiants	
Période de distribution des laissez-passer U-Pass	À déterminer
Dernier jour pour soumettre une demande d'exemption du laissez-passer U-Pass	31 janvier
Période de changement de couverture assurance santé et dentaire (inscription)	2 janvier au 31 janvier
Rapports, mémoires et thèses (études supérieures)	
Dernier jour pour déposer la thèse au trimestre d'automne sans avoir à s'inscrire au trimestre d'hiver.	22 décembre
Dernier jour pour déposer la thèse et obtenir un crédit financier de 100 % (s'applique uniquement si vous êtes inscrit à la thèse et que vous l'étiez aussi au trimestre précédent). Le dépôt de votre thèse avant cette date entraînera l'annulation de votre inscription pour le trimestre en cours. Le crédit ne s'applique pas au dépôt d'une thèse remaniée.	3 février
Dernier jour pour déposer la thèse au trimestre d'hiver sans avoir à s'inscrire au trimestre printemps-été	30 avril
Modification au programme (études de premier cycle)	
Période de modification au programme pour le trimestre printemps-été 2023	1 mars au 31